

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Problématique d'une histoire de la fête aux Antilles françaises De la fête Caraïbe à la fête républicaine (XVII^e siècle... 1849)

Jacques Adélaïde-Merlande

Numéro 121-122, 3e trimestre–4e trimestre 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043193ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043193ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Adélaïde-Merlande, J. (1999). Problématique d'une histoire de la fête aux Antilles françaises : de la fête Caraïbe à la fête républicaine (XVII^e siècle... 1849). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (121-122), 21–32. <https://doi.org/10.7202/1043193ar>

Problématique d'une histoire de la fête aux Antilles françaises

De la fête Caraïbe à la fête républicaine
(XVII^e siècle... 1849)

par
J. ADELAÏDE-MERLANDE
*Maître de Conférences
d'Histoire Contemporaine*

Qu'est ce que la fête, qu'il ne faut pas confondre comme on le fait parfois avec le temps libre ? Sans prétendre épuiser la question et pour la compréhension de notre sujet, on pourrait dire que la fête est d'abord un temps délimité, temps de rupture d'avec le temps de la vie quotidienne (mais la rupture chronologique n'exclut pas que la fête ne soit aussi prolongement, exaltation de la vie quotidienne). La fête est aussi un temps de mémoire et à ce titre elle exprime la sensibilité d'une société ou d'une fraction de la société à son histoire.

Un certain nombre de questions se posent à propos de la fête. Pourquoi fête-t-on ? Qui fête-t-on ou que fête-t-on ? C'est la question des origines de la fête : origines religieuses (mais la fête a pu ne pas conserver son caractère religieux), origines laïques p. ex. politiques ?

La fête est elle unique ou répétitive, et dans ce cas suivant quelle régularité ? Autrement dit c'est la question du calendrier de la fête, calendrier qui peut-être d'inspiration religieuse, administrative, laïque.

Quel est le lieu de la fête ? La campagne, la ville, et que ce soit dans l'espace rural ou dans l'espace urbain, y a t-il un lieu privilégié (p. ex. une montagne, une élévation, le bord d'une rivière, ou encore une place).

La fête obéit à un rituel voir à une liturgie : les démarches, les gestes obéissant à un ordre. Elle est aussi pédagogie, pédagogie par la symbolique, par le discours d'un ordre religieux ou (et) politique. Elle peut être aussi exaltation de l'ordre social, c'est le temps de la concordia ou au contraire, contestation ou inversion de cet ordre.

L'étude du phénomène festif dans l'histoire des Antilles françaises, plus spécialement Martinique et Guadeloupe, nous permettra peut-être de répondre aux différentes questions que nous avons posées au début de cet exposé. Il convient de remarquer que, si nous avons des descriptions de fêtes, à travers un certain nombre d'auteurs, du XVII^e siècle à nos jours, des descriptions qui d'ailleurs constituent une bonne part de notre documentation, nous n'avons pas, à notre connaissance d'analyse historique du phénomène festif, dans sa continuité et ses mutations, exception faite pour le Carnaval, étudié pour ce qu'est du XIX^e siècle par M^{me} Chauveau. La présente communication a pour objet non point évidemment d'épuiser ce thème mais de poser quelques jalons pour une étude ; si notre sujet est thématique, et dans sa définition et dans les questions qu'il pose, il nous faut aussi prendre en compte une approche chronologique car les questions et surtout les réponses ne sont pas les mêmes suivant les époques et suivant les régimes et les idéologies dominantes. Nous serons ainsi amenés à distinguer la fête au temps des Amérindiens, la fête au temps de l'esclavage, la fête au temps de la Révolution, la fête officielle ou populaire au XIX^e siècle et au début de ce siècle.

LA FÊTE DES AMÉRINDIENS

Ces Amérindiens, ce sont les Caraïbes ou Kalina présents encore dans les petites Antilles au XVII^e siècle.

C'est à un dominicain, le P. Breton (cf. **relations de l'île de la Guadeloupe**) que nous devons la description de cette fête ou plutôt de ces fêtes, assimilés à des festins, ce qui n'est pas contraire, en français, à l'étymologie : « **Ils en font presque tous les jours en divers endroits pour diverses causes.** » Or il apparaît, d'après le récit du P. Breton, que ces **causes** correspondent à des rites de passage : « **Lorsque l'homme et la femme ont leur premier enfant mâle.** (passage de la stérilité supposée à la fécondité). **Quand ils tondent pour la première fois tout à fait les cheveux à leurs enfants... quand aussi leurs garçons sont un peu grands et qu'ils atteignent leur adolescence** ». Un autre chroniqueur, le P. Du Tertre précise, à propos de ce second rite qu'il intervient **quand les pères font leurs fils soldats ou qu'ils les mettent au nombre de ceux qui sont capables d'aller en guerre.** Il est vraisemblable que la plupart de ces fêtes intéressaient avant tout la communauté familiale plus ou moins élargie, base de la société caraïbe, ce qui expliquerait leur fréquence, mais d'autres fêtes concernaient l'ensemble de la communauté... **le plus célèbre** (de leurs festins) **est pour la guerre**, autre rite de passage si l'on veut ; il y en avait qui devaient revêtir une particulière importance... **A quelques-uns de ces vins**, précise Breton, **ils ajoutent cette solennité de prier quatre assistants de danser.** Il est vraisemblable que ces fêtes plus importantes devaient être liées à la religion. Malheureusement les chroniqueurs que nous citons ne se sont pas souciés de dresser un véritable calendrier de ces fêtes : la religion des sauvages n'était-elle pas pour eux que superstition ?

C'est à travers le même préjugé, centro-chrétien dirions-nous qu'ils rendent compte du rituel de ces fêtes, ou festins baptisés aussi de vin, selon leurs dires, de **ouïcou et depuis la fréquentation des Français.**

C'est que de ce rituel ces chroniqueurs religieux ont surtout retenu la très forte consommation de boisson alcoolisée, en l'occurrence le oüycou, obtenu par la fermentation de la cassave.

Mais l'étude comparative des religions confirme que la consommation d'une boisson jugée sacrée est censé rapprocher de la divinité (voir dans la religion grecque le mythe de Bacchus). La consommation d'une boisson alcoolisée n'est-elle pas de nature à réaliser cet état second nécessaire au rapprochement avec le divin ? Ainsi ce qui est présenté comme une sorte de débauche est un élément de rituel, rendu encore plus efficace, physiologiquement, par l'obligation du jeûne ...« **hommes, femmes et enfants s'énivrent comme des porcs avec du bûgeon qu'ils boivent sans rien manger...** »

La consommation de oüycou s'impose plus particulièrement aux danseurs. Les danseurs qui sont couverts de plumes (**ces gens, après s'être lavé d'une eau gluante, se couvrent tout de duvet qui tient à leur chair par le moyen de cette gomme**). Ne sommes-nous pas en présence d'un rituel d'identification : les danseurs emplumés pouvant être identifiés aux oiseaux intermédiaires entre les hommes et les divinités astrales ?

La fête, du moins celle qui réunit l'ensemble de la communauté est aussi à la fois un temps et un lieu de mémoire... **c'est dans ces débauches**, écrit Du Tertre, **qu'ils se souviennent des injures passées, qu'ils entrent en colère et que leur colère passe en fureur et que leur fureur éclate par des vengeances horriblement funestes**). On peut penser qu'à cette occasion devaient être surtout rappelées les injures que leur avaient infligés les **chrétiens**.

LA FÊTE AU TEMPS DE L'ESCLAVAGE

La colonisation française des Petites Antilles débute au XVII^e siècle et elle est très tôt associée à l'esclavage. Ce n'est point une originalité par rapport aux autres Antilles, l'originalité tient plutôt (si nous mettons à part le cas des colonies espagnoles) à la place hégémonique, voire exclusive après la révocation de l'Édit de Nantes accordée à la religion catholique, apostolique et romaine.

Il convient de distinguer au moins trois types de fête (nous excluons de notre propos les fêtes à caractère familial).

La fête religieuse ou d'inspiration religieuse, transposition des fêtes religieuses européennes, un jubilé (fête catholique, mais d'origine juive, célébrée à l'origine tous les cent ans, puis tous les cinquante ans et donnant lieu à une indulgence plénière, rémission de tous les péchés). Ainsi en 1702 un jubilé est célébré pour la première fois à la Martinique, l'initiative émane des autorités religieuses (le préfet apostolique et le supérieur des jacobins) qui sollicitent et obtiennent de la papauté une bulle. Mais il fallut l'intervention de l'autorité administrative pour contraindre de par l'ordre du roi les autres ordres religieux, qui se partageaient avec les jacobins, les paroisses de la Martinique, à savoir jésuites et capucins à se soumettre aux prescriptions du jubilé obtenu par leurs rivaux. D'après Sidney Daney (*Histoire de la Martinique jusqu'en 1815-1846*, p. 360.361 de la réédition de 1975), le jubilé « **s'ouvrit le premier dimanche d'octobre par une immense procession dont la tête, dit un contemporain**

témoin, entrant dans l'Église du Fort Saint-Pierre tandis que le peuple qui la suivait n'était pas encore sorti de l'église qu'entoure le cimetière du Mouillage ». La finalité religieuse est-elle la seule de ce jubilé ? Aux dires de Sidney Daney elle paraît associée aux inquiétudes nées de la guerre, guerre de la succession d'Espagne qui a débuté en 1700. Le jubilé a-t-il été conçu pour calmer ces inquiétudes du **peuple**, entendons des colons ?

Fête non moins officielle mais plus politique que celle célébrée à l'occasion de la paix d'Utrecht (11 avril 1713). D'après le récit de Sidney Daney, cette fête fut célébrée sur ordre du pouvoir central et suivant ses instructions **« une lettre de cachet du roi apporta la nouvelle à de Phelypeaux et engageait le gouverneur général à la célébrer dans l'île suivant les instructions qui lui étaient envoyées »** (Sidney Daney p. 396, 397, 398 T. 1, réédition de 1975). Dans ce qu'on pourrait appeler la liturgie de la fête, administration, religion, armée sont associées mais suivant un ordre chronologique et protocolaire qui réserve la première place à l'administration : **... le 25, jour de la Saint-Louis** (et patron en quelque sorte de la dynastie) **les autorités civiles et militaires se rendirent à quatre heures à la citadelle, au logement du général** (titre du gouverneur). A cette cérémonie que l'on peut qualifier de politique (cf. **les compliments au sujet de la paix**) succède une cérémonie religieuse, un **Te Deum**, puis une cérémonie plus militaire associant, significativement troupe et milice. Mais la **population** (il faut encore entendre les colons) est associé à ce qui est un spectacle, qui est à la fois démonstration de puissance (un feu d'artifice qui fait reculer la nuit, l'ombre) mais aussi pédagogique : les devises retenues pour la **machine allégorique composée de quatre faces ou portiques** insistent sur la concorde (**Quo major numeris concordia fortior** « ou la concorde l'emporte sur le nombre » ou encore **Qui disjungit** « qui sépare ? ») sur la paix génératrice d'abondance, sur la justice rétablie par la paix. Ne s'agit-il pas d'exalter une concorde entre le pouvoir royal et les colons ? Une concorde peut-être quelque peu mise à mal par les aléas de la guerre, génératrice de difficultés économiques ? Et aussi de justifier une paix qui, au plan colonial s'est traduit pour la France par un recul et notamment par la perte de la vieille colonie de Saint Christophe ? La symbolique est, à notre sens, porteuse de message.

La fête chez les esclaves, peut-elle exister ? Peut-on être esclaves et festifs ? Tout système de contrainte comporte des soupapes de sûreté, des atténuations, ce dans l'intérêt même du système. La question n'est donc pas de savoir si la fête existe pour les esclaves mais sous quelle forme, dans quelles conditions. Les esclaves africains introduits de plus en plus massivement ont assurément un système festif qu'il leur était difficile de transposer ouvertement, nous laissons de côté le cas du vaudou qu'il n'est pas dans notre propos de traiter. L'association de ces fêtes à des exigences religieuses, impliquant lieu de culte, clergé, figuration des dieux, aurait rendu, de toutes les façons cette transposition difficile, compte tenu des contraintes de vie de l'esclave. Certes, les éléments du système festif subsisteront, essentiellement la danse, nous y reviendrons, mais inscrits dans un contexte déterminé par l'ordre esclavagiste.

C'est en effet, le code noir de 1685 qui détermine le temps, voir le lieu de la fête : ainsi l'article 6 impose comme calendrier de la fête, le

calendrier chrétien... **Enjoignons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'observer les jours de dimanche et de fêtes qui sont gardés par nos sujets de la religion C, A, D, R, leur défendons de travailler ni de faire travailler leurs esclaves auxdits jours...** L'article 16 interdisait à des esclaves appartenant à différents maîtres de s'attouper le jour ou la nuit sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leur maître ou ailleurs, et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés. Ainsi, en théorie du moins, les esclaves ne pouvaient se rassembler, à des fins festives que sur l'habitation de leur maître. Mais on peut s'interroger sur l'efficacité de ce contrôle qui pouvait être exercé sur les esclaves.

Si le temps de la fête est chrétien, en est-il de même de son contenu. Un élément essentiel de la fête sur les habitations paraît être constitué par la danse. Le P. Labat, à la fin du XVII^e siècle, a noté l'importance de la danse pour les esclaves... **« j'aimais mieux, écrit-il, permettre aux nôtres de danser toutes sorte de danses, excepté le calenda, que de les laisser aller dehors... je crois bien que, malgré toutes mes précautions ils dansaient le calenda de toutes leurs forces, lorsqu'ils ne craignaient pas d'être découverts »**. Or les descriptions qui nous sont données de ces danses, et plus particulièrement du Calenda, donnaient à penser qu'elles étaient associées à des rites de fécondité, voir de mariage de groupe. Le calenda, si indécent, est-il jugé, fait l'objet d'une véritable appropriation culturelle dans l'Amérique espagnole : à en croire le P. Labat qui ne dissimule guère son ironie, **« les religieuses ne manquent guère de la danser sur un théâtre élevé dans leur chœur vis-à-vis de leur grille qui est ouverte, afin que le peuple ait sa part de la joie que ces bonnes âmes témoignent pour la naissance du sauveur. »**

Notre auteur ne pouvait percevoir que cette danse, dansée par des religieuses, un temps de Noël, de païenne devenait chrétienne, d'africaine devenait créole ; la danse est un vecteur de l'acculturation : **« pour leur faire perdre l'idée de cette danse infâme (le calenda) on leur a appris plusieurs à la française comme le menuet, la courante passe pied, le passe pied et autres. »**

Cette acculturation par le biais de la fête paraît parfois dangeueuse et peut être annonciatrice de contestation et de révolte. En 1795 un gouverneur de la Martinique, De Bompard, s'inquiète de l'organisation et de la discipline des noirs, participant à la fête Dieu, mais regroupés en une procession distincte de celle des blancs : **« Plusieurs autres vêtus d'habits très riches représentaient le roi, la reine, toute la famille royale, jusqu'aux grands officiers de la couronne »** (cité par Lucien Peytraud, *L'esclavage avant 1789*, p. 187 de la réédition de 1973 réédition Désormeaux). Cette imitation de ce qu'on pourrait appeler l'étage supérieur de la société blanche n'est-elle pas déjà contestation ? La fête paraît être le lieu d'une adhésion ambiguë aux modèles de la société esclavagiste et on conçoit que la participation des esclaves à ces fêtes n'a pas été sans susciter des inquiétudes.

LA FÊTE RÉVOLUTIONNAIRE AUX ANTILLES

La révolution française accorde une grande importance à la fête pour sa signification civique en patriotique. Le thème a été traité à notre sens magistralement par Mona Ozouf qui disposait, il est vrai, d'une très riche documentation. Il était naturel que les colonies françaises soient influencées, dans le domaine festif, par la Révolution.

Comme dans la Métropole, la fête est, par son rituel, son symbolisme, les discours auxquels elle donne lieu, pédagogie de la révolutions (une pédagogie qui a pu varier) et elle vise à associer les révolutionnaires des îles aux révolutionnaires de la Métropole.

Dès septembre 1789, une première manifestation festive, liée à la révolution a lieu à Saint Pierre, manifestation liée à la prise de la cocarde tricolore. Elle paraît spontanée dans ses origines, mais les autorités s'efforce de la canaliser : « **les drapeaux** – il s'agit des drapeaux tricolores) **furent bénis à l'église dans une cérémonie où le gouverneur lui-même et toutes les autorités assistèrent** » (Sidney Daney, op. cité, p. 12.11 réédition 1975). Mais le gouverneur, Comte de Vioménil, voulut récupérer le mouvement moins par adhésion à la révolution naissante que par souci de maintenir la concorde avec ses administrés : au Fort Royal capitale administrative de la Martinique « **Il voulut donner lui-même une fête aux citoyens sur la savane ou place d'armes. Tout s'y passa avec une gaîté décente** ». Sidney Daney, malheureusement, ne nous indique pas les modalités de cette fête. Mais **les citoyens**, et la suite des événements paraît indiquer qu'il n'y a pas eu unanimité voulurent rendre la pareille au gouverneur : la concorde se révéla fragile ... **Il y eut cette fois des désordres et des actes irrespectueux commis contre le gouverneur lui-même** ».

A vrai dire la fête, dans la Martinique des débuts de la Révolution, va devenir un temps de réconciliation factice ou de mise en évidence de certaines contradictions de la société coloniale.

Réconciliation factice que celle qui a lieu en novembre 1789. Le lieu en est la ville, Fort Royal et surtout Saint-Pierre, mais dans cette ville, fait nouveau peut-être, c'est le théâtre, **la salle de la comédie**, écrit Sidney Daney qui est choisi comme siège de la pédagogie conciliatrice « **Le Comte de Vioménil y prononcera un discours où il exhortait le peuple à la paix et à l'oubli du passé** » Sidney Daney, op. cité, p. 21. Si le comportement des participants est contestataire (le discours du gouverneur fut quelque peu hué), le rituel de la fête reste marqué par la tradition religieuse, il comporte une bénédiction de drapeaux à l'église du Mouillage, le serment, si abondamment utilisé dans les cérémonies révolutionnaires est prêté par le gouverneur **devant l'autel... devant Dieu...** ce qui n'est pas propre à la période révolutionnaire. Mais la nouveauté se marie avec la tradition, ici le gouverneur jure d'être fidèle, non pas au roi, mais à la colonie.

... Les fêtes Dieu de juin 1790 vont mettre en évidence continuité et rupture. La continuité, elle est dans la fête elle-même, dans son organisation puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'une procession, mais la rupture tient à la revendication d'égalité qui se manifeste à propos de l'organisation de cette procession, revendication qui se fonde sur le symbole de changement que constitue le drapeau national. i.e le drapeau tricolore :

les libres de couleur réclament le droit d'escorter les drapeaux, au même titre que les milices blanches, la fête Dieu tournera à l'affrontement.

Avec la période républicaine (rappelons que c'est en 1793 que la Martinique et Guadeloupe se rallient à la république) la fête apparaît avec un rituel bien établi, qui n'est que la reproduction du rituel métropolitain, propagé par les envoyés de la République. Lacrosse ; (officier de marine noble, rallié à la Révolution, envoyé aux Antilles en 1792, il amènera Guadeloupe et Martinique à se rallier à la République. Mais en 1801, désigné comme capitaine général en Guadeloupe, il suscitera par sa politique l'animosité de la population), puis Victor Hugues : (Commissionnaire de la convention à la Guadeloupe, il y applique la décision d'abolition de l'esclavage). On y retiendra la plantation d'un arbre de la liberté, enseveli selon Lacour, sous les cocardes tricolores et coiffé comme à Marie-Galante d'un bonnet rouge ; elle est l'occasion de discours civiques (ainsi Lacrosse en arrivant à Pointe-à-Pitre exalte les vertus de l'insurrection, rituel de la terreur révolutionnaire). Elle s'accompagne de chants révolutionnaires, ainsi à Basse Terre, Victor Hugues fait chanter la Marseillaise présentée comme le Te Deum républicain. L'église est utilisée, mais comme lieu commode de rassemblement (de même qu'en métropole) l'institution ecclésiastique n'existant quasiment plus, la fête révolutionnaire républicaine est résolument laïque. La fête peut se prolonger par un banquet, occasion de conforter la fraternité révolutionnaire ? Mais, à l'inverse de ce qui se passe dans la métropole, il ne semble pas que les autorités locales se soient souciées d'établir un calendrier de cette fête. L'instabilité de la vie politique de la métropole entre 1793 et 1799 aurait rendu hasardeuse la rédaction de ce calendrier.

DU XIX^e SIÈCLE AU DÉBUT DE CE SIÈCLE : FÊTE DYNASTIQUE, FÊTE RÉPUBLICAINE, FÊTE DE L'ORDRE SOCIAL, FÊTE POPULAIRE

C'est au XIX^e siècle que nous apparaît avec le plus d'évidence la diversité festive de la fête des Antilles françaises : hasard d'une documentation qui grâce à la presse, aux récits de voyage est plus abondante, mais n'est-ce pas dû aussi à la diversité des régimes politiques qui se succèdent dans la métropole : régimes monarchiques (empire, royauté), régime républicain (seconde, troisième République).

La fête dynastique célèbre l'avènement du monarque ou son anniversaire. Ainsi, en 1804 fête célébrant le couronnement de Napoléon I^{er}, le consul devenu empereur ; sous la Restauration fête anniversaire de Louis XVIII mentionnée dans la Gazette officielle de la Guadeloupe du 31 août 1822 ; fête de **Sa Majesté**, en l'occurrence Louis Philippe (Gazette officielle de la Guadeloupe) du 5 mai 1831, suivi d'ailleurs le 9 août d'une fête anniversaire du couronnement de Louis Philippe. La fête de l'érection de la statue de Joséphine paraît échapper à cette typologie, mais on retiendra qu'elle a lieu en août, mois « Napoléonien » par excellence (Bonaparte est né le 15 août 1749). L'érection a donc lieu quatre-vingt-dix ans après la naissance du second et illustre mari de la créole martiniquaise).

La fête est avant tout une fête officielle, l'initiative peut venir du pouvoir central ou de son représentant local, le gouverneur : encore ce der-

nier ne fait-il que se plier à une pratique administrative générale : selon Sidney Daney (**Histoire de la Martinique**), la fête du couronnement de Napoléon fut célébrée sur la base des instructions envoyées par le Ministre (de la Marine et des colonies). C'est le ministre qui en avait même fixé la date... le 18 brumaire, X anniversaire par ailleurs du coup d'Etat de Bonaparte ; témoignage du souci qu'apportait la pouvoir central à l'organisation de cette fête : des fonds furent envoyés à la Martinique. En Guadeloupe selon Lacour, ce furent les autorités locales qui prirent l'initiative de célébrer, le 14 juillet 1804, l'avènement de l'Empire. Des instructions parvinrent ultérieurement en début d'octobre, on se borna alors à des proclamations et prestations de serment.

Ces fêtes réunissent la hiérarchie civile et militaire de la colonie, mais aussi les notables ou jugés tels. Ainsi la Gazette officielle de la Guadeloupe, du 31 août 1822, indique que la fête de Louis XVIII a **été célébrée à la Basse-Terre par les autorités civiles et militaires auxquelles se sont réunis MM. les chevaliers de Saint-Louis, les notables de cette ville et les principaux habitants des quartiers voisins**, mais l'anniversaire du couronnement de Louis Philippe semble n'avoir réuni que les autorités : indice de la tiédeur, peut-être des notables à l'égard du nouveau régime ?

Le rituel associe des **exercices guerriers** pour reprendre l'expression de Sidney Daney, une cérémonie religieuse (comportant un Te Deum) et un banquet. Selon Sidney Daney, au banquet impérial il n'y avait pas moins de deux cents couverts, banquet accompagné d'un bal ; en Guadeloupe, le capitaine général avait réuni dans son banquet, **les autorités civiles et militaires, le clergé et les principaux propriétaires et négociants de la ville** (Lacour). Le banquet convivial l'est mentionné aussi pour l'anniversaire de Louis XVIII, mais il se limite aux autorités et aux chevaliers de Saint-Louis. On souligne que **La joie la plus vive et la plus sincère a régné** : quant au banquet de l'anniversaire du couronnement de Louis Philippe, il ne réunit que les autorités civiles et militaires. A ces banquets sont portés des toasts qui sont surtout des déclarations d'adhésion, de fidélité à la dynastie régnante. Mais, s'agissant de la Guadeloupe, en 1804, le général Ambert, (Général de la période révolutionnaire et impériale ; il semble avoir été peu favorable : Bonaparte. Il sera ultérieurement président du conseil colonial de la Guadeloupe), dans un toast, évite de mentionner le nouveau monarque. Son toast est **A la nation française (Lacour)**.

L'élément proprement distractif ou ludique n'est pas négligé, particulièrement pour la célébration du couronnement impérial : à la Martinique il y eut lancement de ballons sur la Savane, qui paraît être le lieu par excellence de la fête, feu d'artifice, (qui se termine par un banquet) de deux cents fusées selon Sidney Daney) et bal (d'évidence réservé à la bonne société blanche), en Guadeloupe, on retrouvera également illumination, feu d'artifice et bal où « **avait été conviée l'élite de la population** », l'anniversaire du couronnement de Louis Philippe donne lieu également à illumination et feu d'artifice.

Des édifices artificiels ou éphémères ou des œuvres d'art symboliques contribuent à exalter la personne du souverain, et mettant en valeur la vision que l'on a de son règne. Ce symbolisme a été décrit avec un grand luxe de détail par Sidney Daney... Une **magnifique décoration en trans-**

parent représentant le temple de la gloire. L'avant corps était un pérystyle. L'ordre corinthien... le centre laissait apercevoir dans le fond du temple le buste colossal de Sa Majesté. (Sidney Daney, *Histoire de la Martinique*, p. 318-319, Edition 1975) ; la Guadeloupe ne fut pas en reste : un buste de Napoléon placé d'abord dans la salle du banquet, sous un acte de triomphe, fut porté à l'église de Saint François (de Basse Terre) déposé dans le chœur, puis ensuite porté avec pompe dans la salle de bal.

La fête, du moins à l'époque de la Restauration et de la Monarchie de juillet s'accompagne de mesures destinées à associer une partie de la population aux festivités officielles : c'est à l'occasion de l'anniversaire du monarque que sont prononcés des affranchissements (Il s'agit en réalité de reconnaissance administrative de liberté) fort nombreux. Ainsi un arrêté du gouverneur de la Guadeloupe, en date du 29 avril 1831 accorde, **à l'occasion de la fête de S.M. cent cinquante six patentes de liberté.** Pour ceux qui deviennent véritablement libres, leur liberté sera associée à la personne du roi, n'est-ce pas aussi une manière exceptionnelle d'exalter l'institution monarchique ?

La dernière grande fête dynastique de l'histoire des petites Antilles françaises est celle de l'érection de la statue de Joséphine, fête dynastique puisque Joséphine était l'aïeule maternelle du souverain régnant, Napoléon III. Certes, la fête avait un caractère officiel, un arrêté du gouverneur Maussion de Candé en avait déterminé la date (le 29 août 1859) et l'organisation. Comme les autres elle réunit hiérarchie administrative, militaire, religieuse et notables. Élément de nouveauté : La participation de notables guadeloupéens (le gouverneur accompagné de sa femme et de sa fille, mais aussi des maires, des conseillers généraux), mais aussi celle de personnalités étrangères (le gouverneur de Sainte Lucie et sa fille, la femme et la belle sœur du gouverneur de la Grenade et même plusieurs personnalités de la Barbade). La fête de Joséphine sera l'occasion pour le gouverneur de Sainte Lucie de souligner un certain rapprochement entre la France et la Grande-Bretagne.

Mais le rituel traditionnel, revue sur la Savane, cérémonie religieuse, discours d'inauguration est complété par des manifestations caritatives (... **Dans la ville deux mille indigents environ avaient pris part avec l'ouvrier et avec les sociétés charitables de St Vincent de Paul établies à Fort de France et Saint Pierre, aux distributions de secours qui avaient lieu dans toutes les communes...** Compte rendu des fêtes de l'inauguration de la statue (impératrice Joséphine) B.O. Martinique p. 353-379). Mais la fête inclut aussi et c'est dans le droit fil de la politique de Napoléon III, des manifestations destinées à mettre en valeur la vie économique de la Martinique, fondée sur l'agriculture : exposition d'animaux, de matériel agricole, des récompenses sont accordées à des **produits industriels divers** – aussi un certain Scamarouny de la Trinidad reçoit une mention honorable pour des **spécimens de calligraphie sur toiles et papiers et de gravures sur pierre**), des médailles sont accordées **aux coopérateurs pour aptitude au travail, dévouement et moralité.** Parmi ces « coopérateurs » nombre de collaborateurs et de chefs d'atelier. On récompensera même la **photographie des fêtes de l'inauguration et des concours.** Le pluriel est significatif et le message clair ; la fête de la statue de Joséphine n'est pas seulement commémorative ou

symbolique de l'alliance entre les notables blancs créoles et la dynastie régnante ; elle est aussi une fête de ce que l'on considère à l'époque comme le développement économique, elle est conçue comme une fête stimulatrice du progrès.

A la fin de février 1848, la république est à nouveau proclamée en France, une commission d'abolition de l'esclavage est née le 4 mars. Elle s'est préoccupée du problème de la fête et un des décrets y est consacré. La préoccupation est avant tout moralisatrice, civique (le rapport de la commission fait d'ailleurs référence aux **usages simples et sacrés**, attribués à une antiquité fort idéalisée). Il s'agit en effet non point d'instituer, une fête commémorative, mais de revaloriser le travail **déshonoré** par l'esclavage. D'où un certain nombre de dispositions destinées à confronter cette valorisation : **elle sera présidée dans la ville, chef-lieu du gouvernement par le commissaire général de la république, dans la seconde ville par le procureur général ; dans chaque canton par le juge de paix**. Aussi la fête ne sera limitée à la seule capitale qui, comme dans le cas de la fête dynastique, monopoliserait les manifestations ; elle sera démultipliée de façon à être la fête du plus grand nombre. Volonté manifeste de propagande au meilleur sens du terme, la fête donne lieu à des récompenses concrètes, éventuellement la concession des terres. Elle est aussi répétitive, annuelle et associée à l'émancipation (**la fête sera célébrée tous les ans à l'anniversaire de l'émancipation**, mais la date de cet anniversaire n'a pas été précisée, mais elle reste avant tout fête du travail. Mais sur place, en Guadeloupe et à Martinique vont s'organiser des fêtes qui ont pour effet de célébrer le passage d'un régime à un autre et surtout la fin de l'esclavage.

Rappelons le contexte : En Guadeloupe pour arrêter la propagation d'émeutes analogues à celle de la Martinique, le gouverneur Layrle proclame, par anticipation, l'abolition de l'esclavage, le 27 mai 1848, l'initiative de la fête paraît venir de ce que la Gazette officielle qualifie **d'anciens esclaves**. Mais c'est d'abord la hiérarchie ecclésiastique qui est bénéficiaire de cette initiative : le préfet apostolique est prié de **consacrer par une messe d'action de grâce l'acte d'émancipation**. Le gouverneur est lui prié d'assister à la cérémonie, mais Layrle sait récupérer l'initiative... **afin de donner plus de solennité à la fête qui allait devenir celle de tous, il réunit par un ordre du jour les autorités civiles et militaires à son hôtel, hier du 29 courant** (Gazette officielle du 31 mai 1848). La fête n'est plus seulement celle des notables, mais celle **d'une population immense provenant de la ville ou descendue des campagnes** (Gazette officielle du 31 mai 1848).

Si l'armée participe, c'est moins de façon autonome que comme escorte. L'aspect religieux du rituel est en premier plan, mais la révolution de 1848 se veut inspirée des valeurs du christianisme et la symbolique est à la fois évocatrice et éducative... **à droite de l'autel était placé un drapeau de soie... au milieu duquel on lisait république française, liberté, égalité, fraternité... à gauche s'élevait un jeune palmiste dont les branches étaient entrelacées à des branches de laurier, c'était l'arbre de la liberté**. Comme au début de la Révolution française il y a bénédiction du drapeau, la cérémonie religieuse est suivie d'une marche et d'une nouvelle bénédiction, en plein air, de l'arbre de la liberté : si l'élément religieux n'est pas écarté, c'est le gouverneur qui est au premier

plan. La liberté par son symbole, l'arbre est cette fois visible par tous et ce qu'on pourrait appeler l'épiphanie du gouverneur consacre cette liberté. L'iconographie va souligner l'unanimité la concorde suscite par la cérémonie, on peut remarquer toutefois que ne paraissait point y figurer les planteurs. Il apparaît, aussi que s'est propagé en Guadeloupe où on est au courant du changement de régime dès la fin du mois de mars, un modèle de fête.

C'est ce modèle que l'on retrouve encore, dans la commune de Vieux Habitants (cote sous le Vent de la Guadeloupe). Le 11 juin 1848, le commissaire général Gatine, arrivé depuis quelques jours assiste à la plantation d'un arbre de la liberté. On va retrouver le banquet, lieu d'une convivialité fraternaliste... **l'on vit les affranchis de la veille, les anciens libres, les hommes de couleur, les blancs s'asseoir les uns à côté des autres, à un banquet fraternel et improvisé**, lequel banquet fut suivi d'une messe en action de grâce, puis de la plantation de l'arbre de la liberté, qui apparaît comme le point culminant du rituel... **les autorités, la milice et le clergé en tête accompagnés de tous les habitants se rendirent à l'emplacement choisi et procédèrent solennellement à la plantation de l'arbre symbolique**. Ce rituel est accompagné de discours, du préfet apostolique, du commissaire général, discours par lesquels s'affirme une pédagogie de la liberté bien comprise, c'est-à-dire fondée sur le travail et sur la concorde sociale, pédagogie soulignée par l'intervention du directeur de l'intérieur qui donna, par dit-on lecture de différents décrets **concernant l'organisation du travail et sa réhabilitation**. Ainsi la fête est peut-être ludique pour les uns ? rupture avec un passé, mais éducative pour d'autres.

Cet aspect civique de la fête apparaît au premier plan à la Martinique. Cérémonie serait-on tenté d'écrire, plus que fête : le rituel prévu par Perrinon, (officier de couleur et alors commissaire général à la Martinique), le 8 juin débute par la messe, les figurants sont ici constitués par **les officiers et employés civils de toutes armes** : c'est un cérémonial militaire qui est mis en valeur (22 coups de canons de l'artillerie, garde civique et troupe passées en revue) et la proclamation postérieure à la cérémonie du 8 juin de Perrinon consiste sur les vertus de l'union. Elle s'adresse d'ailleurs aux soldats, non à la population.

Le 24 février 1849 était célébré à Basse Terre le premier anniversaire de la République, on retrouvera la tradition : messe avec Te Deum, en présence de la hiérarchie militaire et administrative, revue militaire **sur la place du Champ d'Arbaud**, et banquet, mais cette fois le banquet redevient celui des notables, il réunissait en effet : « **à l'hôtel du gouvernement les principaux fonctionnaires et l'élite de la population** » (Gazette officielle du 25 février 1849). La fête officielle est accompagnée de manifestations caritatives inspirées de la tradition chrétienne (**pendant la journée des distributions de pain et de vin aux pauvres et aux malades indigents ont eu lieu par les soins de la municipalité et des deux paroisses de la ville** Gazette officielle du 25 février 1848), mais aussi ludiques... **des jeux publics établis sur le champs d'Arbaud avaient attiré sur cette place un immense concours de citoyens**. Malheureusement le compte rendu de la Gazette ne nous renseigne pas sur les natures de ces jeux.

CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés dans cette étude qui ne prétend pas à l'exhaustivité de montrer à la fois la permanence et à la diversité du phénomène festif dans notre histoire ; une diversité qui tient pour beaucoup au contexte politique et religieux.

Certes nous n'avons pas abordé dans le cadre de cette étude la fête populaire, ou considéré comme telle, le Carnaval qui existe sans doute antérieurement à la période révolutionnaire, mais qui s'épanouira en quelque sorte dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais le sujet est vaste qu'il implique une autre étude, disons brièvement que, à propos du carnaval, les questions posées au début de cet exposé, demeureront. Le carnaval se déroule en un lieu déterminé, en l'occurrence la ville, suivant un calendrier non moins déterminé (le mardi gras n'est pas le mercredi des cendres !...) Il a son rituel et ses rites (on n'est pas vêtu de la même façon, le mardi gras et le mercredi des cendres) et s'il est dans une certaine mesure libération, il n'est pas anarchique. Il est surtout riche de significations : historique, car il est la superposition, ou la confluence de diverses influences, religieuses (N'est-il pas religieux inversé, mise en valeur du « Diable » ?), sociales (temps d'une contestation sociale sans affrontement). Et n'est-il pas en voie de supplanter la fête officielle ?